

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**-----
Réunion du 31 janvier 2012

Date de convocation
20 janvier 2012
Date d'affichage
20 janvier 2012
Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Le trente-et-un janvier deux mil douze, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PRUDHOMME, Maire.

Étaient présents : J.YPRUDHOMME, J.LAGOIN, M.CONDOU-DARRACQ, C.LADAGNOUS, M.CARRERE-BORDEHORE, R. ALVES, J-L ASNIER, A. BOURÈME, F. GARRAIN, R.HOURCQ, E. HOURCQ, C.THOMAS.

Absents : C. DECOURT, M. CANÉROT

Pouvoirs : M. CANÉROT donne pouvoir à M. CARRERE-BORDEHORE

Secrétaire de séance : J.LAGOIN

La séance est ouverture à 20h30.

Monsieur Jacques LAGOIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget
- ✓ Création d'une régie comptable et fixation du prix de vente d'un ouvrage sur l'histoire d'Igon
- ✓ Adhésion au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale
- ✓ Adoption du règlement de formation du personnel communal
- ✓ Questions diverses

AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Conformément aux dispositions légales, et considérant les dépenses engagées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire application du principe d'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les dépenses suivantes :

- **Op. n° 219 - « Diagnostic éclairage public »** (art. 2315) **970 €**
- **Op. n° 241 : « Aménagement réseau d'eaux pluviales »** (art. 21538) **1 722 €**
- **Op. n° 252 « Création voie de desserte lot. Orédon sur RD 937 »** (art. 2111) **995 €**

Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0

PRIX DE VENTE DU LIVRE « CONTRIBUTION À L'HISTOIRE D'IGON » DE J-C ROLIN

Maire présente à l'assemblée le livre de Monsieur Jean-Claude Rolin « Contribution à l'Histoire d'Igon » édité par le Centre généalogique des Pyrénées-Atlantiques qui sera proposé à la vente en mairie. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 25 € l'unité.

Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0

ADHÉSION AU SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX INTERCOMMUNAL DE L'A.P.G.L

L'Agence Publique de Gestion Locale, syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics qui y adhèrent pour mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, vient de créer un Service Voirie et Réseaux Intercommunal.

Dans ces domaines, le service assure notamment les interventions suivantes :

- veille technologique et diffusion de l'information ;
- délivrance de renseignements et conseils ;
- réalisation de contrôles et expertises à la demande ;
- accompagnement des collectivités dans la définition de leur projet ;
- préparation de dossiers de demande de subvention ;
- assistance à la passation de marchés publics de travaux, de prestations intellectuelles ou de fournitures courantes et services ;
- aide à l'exécution de marchés publics et à leurs réceptions.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire une étude comparative des prestations et coûts de ce nouveau service et ceux entrant dans le cadre de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

ADOPTION DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur recommandation du CNFPT, le Maire propose d'adopter un règlement de formation rappelant aux agents de la commune leurs droits et obligations en matière de formation, ainsi que les règles et les conditions d'accès à la formation dans la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve le règlement présenté. Celui-ci entrera en vigueur dès réception de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec les propriétaires de l'ancienne usine SAVO et de leur offre de prix pour l'acquisition du bâtiment. Le Conseil Municipal rejette la proposition.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A IGON, le 7 février 2011
Le Maire,
Jean-Yves PRUDHOMME

